

COMMUNE DE CORNY SUR MOSELLE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. ^[1] Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 27/04/2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 04/03/2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 1 895 264.61 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 28.10% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 1 895 264.61 € en fonctionnement avec un virement de 299 439.61 € à la section d'investissement.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Charges à caractère général	705 305	Excédent brut reporté	419 439.61
Charges de personnel et frais assimilés	532 500	Recettes des services	79 700
Autres dépenses de gestion courante – indemnités/subventions	208 720	Impôts et taxes	1 008 752
Dépenses financières	78 500	Dotations et participations	258 623
Dépenses exceptionnelles	1 800	Autres recettes de gestion courante	126 000
Autres dépenses - Intercommunalité	69 000	Recettes exceptionnelles	2 600
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	1 595 825	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	1 895 114.61
Virement à la section d'investissement	299 439.61	Produits (écritures d'ordre entre sections)	150
Total général	1 895 264.61	Total général	1 895 264.61

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.54 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.24 %
- taxe d'habitation : 12.73 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 928 750 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 212 735 € soit une hausse de 3 953 € par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Solde d'investissement reporté	182 822.57	Virement de la section de fonctionnement	299 439.61
Remboursement d'emprunts	105 000	FCTVA	79 000
Travaux de bâtiments (à lister)	524 601.85	Mise en réserves	415 481.65
Travaux de voirie (à lister)	548 048.55	Cessions d'immobilisations	640 000
Autres travaux : études	25 000	Taxe aménagement	40 000

Autres dépenses	127 732.38	Subventions	687 718.73
Charges (écritures d'ordre entre sections)	13 800	Emprunt	
Opération pour le compte de tiers	1 185 924.65	Opération pour le compte de tiers	537 490.01
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	13 800
Total général	2 712 930	Total général	2 712 930

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- travaux de requalification du quartier Saussaie Morfontaine
- Travaux d'aménagement du carrefour rue des Plantes / Rue Malsibotte
- Etudes diverses sur les aménagements de places

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : DETR/DSIL/AMISSUR/FOND VERT
- de la Région : CLIMAXION
- du Département : AMBITION
- Autres : fond de concours CCMM

III. Etat de la dette au 1^{er} janvier 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 383 583,03					96 480,11	80 234,69	0,00	27 346,13
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 383 583,03					96 480,11	80 234,69	0,00	27 346,13
00030429503		0,00	A-1	220 693,74	21,08	V	EURIBOR	1,902	8 136,94	9 776,05	0,00	874,85
4163		0,00	A-1	486 577,13	18,92	F		3,343	18 419,66	15 830,66	0,00	472,06
4425		0,00	A-1	700 000,00	2,17	F		2,682	0,00	18 543,77	0,00	463,59
9184683		0,00	A-1	292 174,23	12,00	F		2,900	20 023,04	8 400,20	0,00	1 919,71
MIN260922EUR/02		0,00	A-1	381 094,97	12,75	F		3,753	16 767,63	17 922,11	0,00	17 028,39
MIN260923EUR/02		0,00	A-1	124 536,99	11,75	F		4,626	6 210,23	6 637,82	0,00	5 886,37
MON243062EUR/02		0,00	A-1	46 404,49	0,75	F		1,580	20 933,28	296,37	0,00	21,65
MON267267EUR/02		0,00	A-1	132 101,48	13,50	V		2,190	7 989,33	2 827,71	0,00	679,51
Total général		0,00		2 383 583,03					96 480,11	80 234,69	0,00	27 346,13